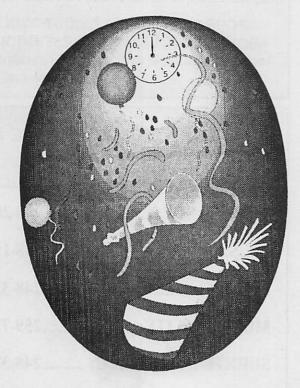
L'ECHO DE ST-FRANÇOIS

Journal communautaire de St-François Vol.3 No.3

Bonne et heureuse année à tous!



1996



SOMMAIRE

L'Écho du Patrimoine	3-4
Comment ça va?	5
Cercle de Fermières	6
Bibliothèque du Rocher	7-8
Recette de l'Écho	9
L'Écho des Clubs	10
Calendrier des activités	16
Les jeux de l'Écho	17
L'Écho des Loisirs et des Sports	23
Chronique municipale	25-26
L'Écho municipal	27-39
Les Petites Annonces	41



C..P. 321 St-François de Montmagny - GOR 3AO Tél.: (418) 259-2569

Journal communautaire réalisé bénévolement.

Réjean Cloutier	Publicité	259-2567
Jocelyne Roy	Trésorière	259-2114
	Petites Annonces	259-2114
Rosaire Simard	Distribution	259-7888
Raynald Laflamme	Équipe de rédaction Secrétariat	259-2659
Lorraine Lamonde	Équipe de montage	259-2433
Jean-François Noël	Directeur	259-7641
Conrad Lamonde	Directeur	259-7295

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur. Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

CONTRIBUTION	COÚT MENSUEL	COÙT ANNUEL
Carte d'affaires	\$10.00	\$ 96.00
1/4 page	15.00	144.00
1/2 page	30.00	288.00
1 page	50.00	480.00
ABONNEMENT ANNUEL EXTÉRIEUR	3.00	24.00
	IT À TOUS LES RÉSIDE	ITS DE ST-FRANÇ
Petite Annonce	2.00	

Impression: Imprimerie St-Raphaël Enr. Photo 1ère page numération, gracieuseté de Garant Inc.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

2 · Écho de St-François · janvier 96



AVIS AUX ORGANISMES

VEUILLEZ PRENDRE NOTE

QUE LA DATE DE REMISE POUR VOS ARTICLES. **PUBLICITE ET ANNONCES EST MAINTENANT**

LE 13 DE CHAQUE MOIS

P.S.: Vous avez quelques minutes? Nous recherchons des bénévoles pour l'assemblage du journal.

POUR L'ANNÉE 95, LE COÛT D'UN ABONNEMENT EXTÉRIEUR EST MODIFIÉ Abonnement annuel extérieur: Coût mensuel \$3. Coût annuel \$24.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE **IMPORTANTS**

AMBULANCE:248-2000 C.L.S.C. A.-RIVARD248-1518 FEU:248-3360 MUNICIPALITÉ:259-7228 SURETÉ DU QUÉBEC:248-3705 CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC1-800-463-5060 TEL-JEUNES:1-800-263-2266



MEMBRE DU RPM COMMUNAUTAIRE



L'ÉCHO DU PATRIMOINE



L'ARRONDISSEMENT SCOLAIRE NO.5

u point de vue de l'histoire, les arrondissements no. 4 et no. 5 avaient des racines analogues sinon identiques. On sait, par les documents de ce temps, que les propriétaires de ces deux arrondissements étaient connus comme les habitants du "village" de St-Vallier.

On sait aussi qu'un bon nombre des propriétaires de l'arrondissement no. 5 s'étaient rangés du côté des envahisseurs en 1775-1776. Il y eut deux cas de non obéissance à l'évêque BRIAND, tous deux au sujet du baptême d'un nouveau-né et de parrains non acceptables. Ils étaient favorables aux "Américains" et n'hésitaient pas à le montrer. L'évêque brandit la menace d'excommunication à cette occasion.

En août 1884, les commissaires enlèvent à l'arrondissement no. 5 les contribuables de l'arrondissement qui exploitent des terres dans le rang Ste-Catherine. À la requête de Salomon THÉBERGE, de la veuve Hubert MÉNARD, de Narcisse et Philias CADRIN, les commissaires consentent à ce que les écoliers du rang Ste-Catherine (partie de St-François) fréquentent plutôt les écoles de St-Raphaël, arrangement qui a subsisté presqu'à la fin du régime des arrondissements.

En 1898, devant la nécessité de remplacer l'ancien bâtiment utilisé comme école, les commissaires se demandent s'ils construiront une école neuve sur le lot 150, première localisation de l'école, ou s'ils tiendront compte du mouvement puissant qui veut que l'on relocalise le chemin de front sur le "côteau".

On décide de construire une nouvelle école sur le lot 150, près de la terre d'Adrien THÉBERGE. La commission scolaire dépensera \$721.00 pour le terrain et le bâtiment d'école.

C'est peut-être une des seules écoles qui existe encore, elle a été convertie en garage et on peut la voir sur le rang su sud.

C'était une période où les élections au poste de commissaire ne suscitaient pas beaucoup d'intérêt.

En 1901, deux commissaires sont élus par 4 électeurs. Le 18 juillet de la même année une réunion publique est convoquée pour permettre aux commissaires de présenter un exposé des finances de la commission. Mais cette fois, le secrétaire-trésorier est seul!

À l'école no. 5, les enfants travaillent bien sous la direction des quelques institutrices suivantes:

de 1881 à	1883	Aurélie TANGUAY
de 1883 à	1886	Laure BLAIS
de 1886 à	1897	Wilhemine CAMPANA
de 1897 à	1901	Léontine CAMPANA

En 1901, l'inspecteur scolaire décerne la note très bien pour l'école no. 5, ce qui rassure les parents sur le fait que les écoliers sont entre bonnes mains.

Un arrondissement reçoit tous les enfants des contribuables qui exploitent les terres formant l'arrondissement, pour diverses raisons, des écoliers d'autres arrondissements sont admis à fréquenter une école d'un autre arrondissement que le leur. Ce fut le cas pour des écoliers qui normalement devaient fréquenter l'école no. 2 et qui se retrouvaient à l'école no. 5.

On ne connait pas la raison de cet "exil" des enfants mais il semble que ce serait à caude de l'encombrement de l'école no. 2. Les parents de l'école no. 5 des enfants admis en toute légalité mirent les commissaires au courant de la situation qui demandèrent au père des enfants "exilés" de les envoyer à l'école no. 2. Ce dernier, offusqué prit la commission scolaire en grippe et, après avoir consulté un avocat, déclara aux commissaires que l'école no. 5 souffrait de défauts qui la mettaient dans une situation illégale: le terrain de l'école est mal choisi (le texte du procès-verbal fait déclarer au plaignant que le terrain n'est pas confortable)! et n'y a pas d'approvisionnement d'eau convena-

L'ÉCHO DU PATRIMOINE (suite)

ble, l'école n'a pas, pour chaque enfant, le nombre de pieds cubes d'air voulu par l'Instruction publique. Les mesures que les commissaires durent prendre furent que l'école fut exhaussée pour loger l'institutrice et cet arrangement permit d'agrandir la classe en vue de fournir à chaque enfant les pieds cubes d'air réglementaires.

À l'automne 1913, à l'arrondissement no. 5 l'affaire est close. Le père des enfants mis en cause s'en souviendra plus tard quand la commission scolaire fit des démarches pour organiser une école de niveau supérieur au niveau des écoles primaires. (à suivre)

Louis-Philippe Bonneau

MUNICIPALITÉ HORAIRE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ DU 23 DÉCEMBRE **AU 02 JANVIER INCLUSIVEMENT**

> LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL **AURA LIEU LE 8 JANVIER** PROCHAIN À 20 H 00.

LE PERSONNEL VOUS SOUHAITE DE TRÈS JOYEUSES FÊTES.

> Yves Laflamme, sec.-trés. Linda Guimont, sec-trés. adj.





MOULÉES - QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX

34, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST ST-FRANÇOIS, CTÉ MONTMAGNY (QUÉBEC) GOR 3AO Tel.: (418) 259-7715

Fax: (418) 259-7717

23, PRINCIPALE EST BERTHIER-SUR-MER (QUÉBEC) GOR 1EO Tél.: (418) 259-77118 Fax: (418) 259-7719

25, OLIVIER MOREL LA DURANTAYE (QUÉBEC) GOR 1WO Tél.: (418) 884-2802 Fax: (418) 884-2803



tant que vous êtes propriétaire de votre véhicule.

- Service de "Frame Master"
- Voitures de courtoisie
- · Installation de pare-brise
- Estimation gratuite

VOTRE VÉHICULE EST VOTRE FIERTÉ. VOTRE SATISFACTION EST LA NÔTRE!

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4e Rue, Montmagny Tél.: (418) 248-5622

Fax: (418) 248-7071 Rés.: (418) 248-6072

EXCAVATION TERRASSEMENT

CHOIX VARIÉ DE MATÉRIEL NATUREL. TAMISÉ CONCASSÉ EN: •TERRE NOIRE

- ·SABLE ET GRAVIER
- ·PIERRE

 INSTALLATION **DE FOSSES** SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION **•DRAINAGE**

- ·NIVELAGE
- DÉNEIGEMENT

ESTIMATION GRATUITE

PLUS DE 10 ANS D'EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE **INFORMEZ-VOUS**

MARTIN, RÉMI, DANIEL

Terrassements Ioncas & Frères inc.

ENTREPRENEUR, EXCAVATION, TERRASSEMENT 241, Rte Normandie, Montmagny

248-2585 Fax: 248-8387



par Jean-François Noël

Les comportements délinquants et l'influence du groupe. (SUITE)

ors de la chronique précédente, nous avons vu qu'il existe différents types de délinquance et une brève explication de ce qui se passe à l'adolescence, entre autre la "déidéalisation" de l'instance parentale ainsi que de l'importance du groupe de pairs. Voyons maintenant quels sont les facteurs qui peuvent contribuer à la délinquance.

Tout d'abord, il y a la classe sociale d'où est issu le jeune. On retrouve davantage de délinquance dans les milieux défavorisés que dans les classes moyennes ou aisées. Bien que ces dernières ne soient pas exemptes de ce phénomène, les jeunes ont tendance à délaisser leurs comportements délinquants plus rapidement que ceux des familles défavorisées. Avant d'aller plus loin, il est important de mentionner qu'une famille défavorisée n'est pas nécessairement une famille à faibles revenus. Par famille défavorisée on fait allusion à toute sa dynamique, par exemple des problèmes d'alcoolisme, un parent souvent absent, trop ou pas assez autoritaire, une famille sans communication, etc. Tout ces éléments et plusieurs autres peuvent faire partie du "pattern" d'un milieu défavorisé et ce, même si les revenus sont très élevés.

Par exemple, on remarque dans les familles de classe moyenne ou supérieure (ici on fait allusion à l'aspect monétaire) que les parents ont tendance à fixer au jeune des objectifs irréalistes et ce, comme pour se prouver à eux-même leur grande valeur au niveau social. Devant de tels comportements, les jeunes peuvent réagir de façon à rejeter les normes imposées par leurs parents.

Bien sûr, ce n'est pas ici l'explication formelle et unique concernant la délinquance, par ailleurs, cette dernière occupe tout de même une place importante dans la littérature sur le sujet. Il est essentiel pour un parent, de développer un niveau d'empathie minimum envers son enfant. De cette façon il pourra acquérir un plus grand niveau de compréhension envers le jeune, envers ce qu'il vit. Par exemple, il est très fréquent qu'un jeune déploit de nombreux efforts au plan scolaire et ce, même si ses résultats ne sont pas très élevés. En ce sens, il est primordial qu'il puisse être reconnu dans ce qu'il fait, dans le cas contraire, où la réplique des parents est de dire: "C'est bien, mais tu feras mieux la prochaine fois.", pourra entraîner un impact dévastateur pour l'enfant.

Dans le cas de la délinquance, le même phénomène s'observe. Il est très difficile pour un adolescent de passer outre les remarques de ses amis et de refuser par exemple de prendre quelques bières ou de commencer à fumer. Mais il se peut qu'il fasse des efforts en ce sens et s'il n'est pas renforcé pour celles-ci, il est probable qu'il ne voit pas l'importance de ce qu'il fait et abandonne en se laissant aller à des comportements de groupe innacceptables pour les parents.

Le plus important à retenir c'est que sous chaque phénomène rencontré, il existe toute une dynamique complexe que l'on se doit de comprendre pour intervenir da la bonne façon ou du moins mieux intervenir.



CERCLE DE FERMIÈRES



Merci...

Au lendemain du Bazar Bouffe, les Fermières tiennent à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont manifesté de l'intérêt pour leur activité de financement.

Merci à toutes nos dames fermières et amies qui se sont impliquées en cuisinant des plats succulents.

Merci également aux commanditaires qui, grâce à leurs contributions financières ont permis de garnir les paniers de provisions.

Merci aussi à ceux et celles qui ont offert des prix pour notre râfle. Nos remerciements à tous ceux et celles qui sont venus se procurer des plats. Votre présence fut la clef de notre succès. Soyez assuré que la collaboration de tous et chacun nous a été très précieuse. Bravo et félicitations à tous pour votre solidarité.

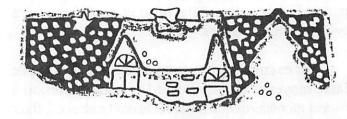
Bonne et Heureuse Année à vous tous, que le Bonheur soit à la croisée de vos chemins tout au long de 1996.

Nous prions les fermières de prendre note qu'il n'y aura pas de réunion en janvier. Nos activités reprendront en février 96.

La direction

Gagnants des prix de la râfle du Bazar-Bouffe

- 1. Panier de provisions (valeur 50\$) Mme Murielle Garant, St-François
- Panier de provisions (valeur 50\$)
 Mlle Rebecca Têtu, Montmagny
- Panier de provisions (valeur 50\$)
 M. Angelo Nittolo, St-Jean-Chrysostome
- 4. Couteau électrique: Mme France Boulet
- 5. Coffre à bijoux: Marie Laflamme, St-François
- Arrangement de Noël:M. Maurice Marceau, St-François
- 7. Produits de coiffure: Mme Lisette Campagna, St-François
- 8. Produits de l'érable: Mme Thérèse Garant, Ste-Foy
- 9. Arrangement de Noël: Mme Jeanne-d'Arc Gendron, St-François
- 10. Produits Multi-Pro: Mme Rolande Blais, St-François
- Certificat cadeau pour coiffure: Mme Susana Cantos, St-François
- 12. Produits de l'érable: M. Marcel Blais, St-François
- Laize de plancher: Mme Louisette Lamonde, St-François
- Arrangement de miel: Mme Julienne Corriveau, St-François
- 15. Centre de table: Mme Louisette Lamonde, St-François
- 16. Bouteille de vin: Julienne Corriveau, St-François
- 18. Coussin magnétique: Mme Garcia Garant, St-François
- 19. Bouteille vin: Mme Laurie Garant, Ste-Foy



PHILIAS BLAIS & FILS ENR

EXCAVATION - TERRASSEMENT DÉNEIGEMENT INSTALLATION FOSSE SEPTIQUE CHAMP ÉPURATION TRANSPORT & ÉPANDAGE Terre-noire - Terre à jardin Terre à pelouse - Sable - Gravier

218, Rivière-Sud, St-François, Montmagny (Qué.) GOR 3AO

Remplissage - Tuff - Conçassé



Jacques Blais Tél.: (418) 259-7841

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

• TRANSPORT GÉNÉRAL • TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275 ouest, Boul. St-François Saint-François, Cté Montmagny Qué. G0R 3A0 Tél.: (418) 259-7789

Ligne directe (418) (819) (514): 1-800-463-8744

BIBLIOTHÈQUE DU ROCHER





a bibliothèque Bonneau-Chabot (maison de la Paroisse) reprend lentement possession des volumes qui ont été traités à la CRSBP.

Il nous fait plaisir d'inviter les chercheurs intéressés par la généalogie, l'histoire ou la sociologie à venir consulter, et selon le cas, à emprunter l'ouvrage qui les intéresse. Cependant, certaines règles ont été établies pour la recherche, la consultation et le prêt. Pour le prêt particulièrement, aucun volume ne peut sortir directement de la bibliothèque Bonneau-Chabot. L'ouvrage identifié doit obligatoirement passer par la bibliothèque du Rocher, et seules les personnes abonnées (à du Rocher) peuvent profiter de ce service. le volume désiré, doit être enregistré sur la carte de l'emprunteur qui en prend possession et doit le rapporter à la même place, toujours avec sa carte d'abonné. Les personnes qui ne sont pas membres de la Société de Conservation

du Patrimoine et qui désirent se prévaloir d'une période de travail ou de consultation à la bibliothèque Bonneau-Chabot, peuvent le faire le <u>MERCREDI EN APRÈS-MIDI</u>. Il suffit de communiquer auparavant avec l'une ou l'autre des personnes suivantes:

- Monsieur Jacques Chabot (259-2219)
- Madame Annette Collin (259-2585)

Les règlements relatifs à la bibliothèque Bonneau-Chabot sont disponibles à la bibliothèque du Rocher.

BIBLIOTHÈQUE DU ROCHER

À NOTER

- tel que prévu, la bibliothèque du Rocher reprend son horaire régulier dès le dimanche 7 janvier.
- Aucune transaction n'est possible sans la carte de l'abonné.



Nous prenons soin de votre pelouse

- · Estimation gratuite
- · Fertilisation granulaire
- · Contrôle des mauvais herbes
- Aération

MONTMAGNY:

259-7700

Aucun frais composez:

1-800-463-4877

ST-JOSEPH DE BEAUCE:

397-5455





BIBLIOTHÈQUE DU ROCHER (suite)



 Si une amende imposée n'est pas acquittée au complet, il est impossible d'emprunter un bien culturel.

Activités socio-culturelles:

Fin janvier ou début février une première activité socio-culturelle prendra place. Les personnes âgées seront invitées à venir se familiariser et prendre connaissance des avantages à fréquenter leur bibliothèque municipale. Un après-midi leur sera consacré et des informations pertinentes leur seront communiquées pour faciliter leur intégration. Et on aura réponse à toutes vos interrogations. Des renseignements supplémentaites quant à la date précise vous seront fournis d'ici peu.

Les autres activités prévues s'adressent à différentes catégories de personnes. À titre d'exemple: "L'heure du conte", pour les trois à six ans, et qui deviendra éventuellement une activité mensuelle. "La création d'une histoire" permettra à l'imagination des jeunes de s'exprimer et de vivre ou de rêver leurs fantaisies. Déjà un atelier, "La généalogie" donné par Madame Jacqueline Faucher Asselin mtre gén. agr., a eu lieu et a regroupé

une quinzaine de personnes grandement intéressées par ce sujet. Dans leurs prochaines recherches les connaissances acquises, ce samedi, s'avéreront des plus bénéfiques et se traduiront par économie d'énergie et gain de temps.

De plus des ensembles thématiques rejoignant la période de l'année, les fêtes religieuses ou les préoccupations des membres, seront disponibles pour l'emprunt. Pour la période de Noël plusieurs éléments, dont livres, albums, cassettes étaient à la disposition des abonnés et plusieurs ont su en profiter.

Des expositions s'annoncent aussi pour un avenir prochain.

Surveillez les affiches à la bibliothèque du Rocher, à la Caisse Populaire, au bureau de poste.

LA COLLECTION LOCALE S'ENRICHIT:

Avis aux jeunes! Une suite de livre dont l'auteure est Madame Dominique Demers est maintenant dispo-

nible: - Un hiver de tourmente

- Les grands sapins ne meurent pas

- Ils dansent dans la tempête

Les Communications, Bibliothèque du Rocher



602, ch. St-François Ouest St-François de Montmagny G0F 3A0 (418) 259-7783

SPECIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES

LES GALERIES DE L'AUTO MONTMAGNY







248-2323 248-7877 248-0057

140, 150, 160, boul. Taché O., Montmagny, QC, G5V 3A5



RECETTE

Tarte au sucre cuisson par convection

Préchauffer la partie convection de votre four micro-ondes à 400°F (200°C) 20 min. Tapisser de pâte le fond d'une assiette à tarte. Mélanger cassonade, farine et recouvrir la pâte. Mélanger crème, lait, essence d'érable et verser sur la cassonade. Parsemer de dés de beurre ou margarine. Mettre sur une grille dans four préchauffé, cuire à 400° F (200°C) 30 à 35 min. jusqu'à croûte bien dorée.

Il n'est pas nécessaire de faire cuire d'avance la croûte

• 1 croûte de tarte de 9 po.	22.5cm
• 1 tasse cassonade	250ml
• 1/4 tasse farine tout usage	60m1
• 1 tasse de lait	250ml
• 1 tasse de crème	250ml
 1c. à soupe d'essence d'érable 	5ml
• 3 c. à soupe beurre ou margarine	50ml
• 1 pincée de muscade	



 λ la CSST, nous misons sur un principe essentiel : la concertation.

Que tous les intervenants travaillent ensemble à la recherche de solutions, c'est la meilleure façon de progresser.

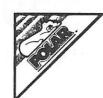
Agir... là où ça compte.

CSST

Committees de Le code et de La code

ERRATUM:

- Dans la chronique du mois précédent sur M. Germain Lamonde, on aurait dû y lire qu'il est le fils de M. et Mme Gonzagues Lamonde. Mille excuses.
- Il y a eu omission en ce qui a trait à l'auteur du texte de Réflexion: "Les murs parlent", le mois précédent. Ce texte a été écrit par M. Daniel Morin. Mille excuses pour l'oubli.



Fenêtres Montmagny_{Inc.}

C.P. 160, St-François, Montmagny, (Québec) GOR 3A0 Bur.: (418) 259-7763 Qué.: (418) 692-0659 Fax: (418) 259-7236 Mtl.: (514) 848-7174

AU: 145

BOUL. TACHÉ MONTMAGNY

2

SERVICES
SOUS UN MÊME TOIT!

WILLEBEAU VITRES DAUTOS

148. boul. Taché Ouest, Montmagny 248-8444



Centre de Pneus Ouellet

Réparation et Vente de pneus Auto, Ferme et Camionnette

145, boul. Taché Ouest Montmagny

(418) 248-2296

L'ÉCHO DES CLUBS

CLUB VTT TADOUSSAC ST-FRANÇOIS INC.

Le temps des fêtes est arrivé, on se promène dans les sentiers...

Si vous circulez, soyez prudent et soyons respectueux. Si nous avons la chance de pratiquer notre loisir préféré, c'est grâce à qui? C'est grâce à tous les bénévoles qui s'occupent de faire en sorte que le CLUB fonctionne, que les sentiers soient bien entretenus, etc... Mais je dois aussi faire remarquer à tous que c'est aussi grâce à ceux qui nous autorisent à circuler sur leur propriété. À tous, un gros merci.

Je profite de l'occasion pour vous dévoiler les activités qui s'en viennent dans les prochaines semaines:

13-14 janv.96: Tournoi de billard (8).

Inscription avant samedi à midi.

27 janvier 96: Parade aux flambeauxx

(départ du "Bar Chez Papoune"

à St-Raphaël)

Nous tenons aussi à vous informer que dans le territoire de Berthier-sur-Mer, se trouve des sentiers de V.T.T. Nous avons entrepris des démarches pour pouvoir rejoindre nos voisins. Des personnes ressources de Berthier nous ont contactés et nous aimerions bien voir à ce que ce projet se concrétise. Nous pourrons vous en parler plus le prochain mois.

La Direction vous souhaite à tous des joyeuses fêtes.

Linda Boutin Membre de la direction

USINAGE JOLIUET

Henri Jolivet, président

- · Remontage de shaft à la soudure Tournage intérieur et extérieur
- · Filetage au tour conique ou cylindrique
- · Sabot d'enfoncement et bague pour puisetiers
- · Portées de bearing
- · Fraisage général

474, Montée Les Prairies St-François de Montmagny (Québec) GOR 3AO · Fabrication d'étagère

- Chemin de clé
- · Coupe au gaz · Soudure d'acter
- · Soudure de fonte
- · Perçage de trous de 1/16 à 2 pouces

Usine: 259-7001 Fax: 259-2601

SALON KARO

4 Rue Boivin St-François Montmagny GOR 3AÖ

Carole Guillemette, prop.



259-7117





64, Morigeau St-François, Qué. GOR 2G0

André Blais & France Marois

Propriétaires ÉPICIER LICENCIÉ Cassette Vidéo, Bureau Poste

Tél.: (418) 259-7741

Les Équipements de Ferme

JEAN-PAUL BONNEAU, prop.

VENTE & SERVICE

918, Boul. St-François O., St-François Cté Montmagny, GOR 3A0

Tél.: 259-7289

J.P. BOLDUC INC.

ASSURANCE GÉNÉRALE

St-François, Montmagny

Lucie Bolduc C. d'A.Ass. Rés.:259-2516

Simon Savoie C.d'A.Ass. Rés.: 259-2296

Bur.: 259-7781

Extrait tiré du livre du 100e Anniversaire de GARANT

Du monde à la table

-

La maison familiale bourdonnait. Télesphore, Éloïse, ainsi que la belle-mère, mémère Bolduc, vivaient en compagnie d'Alphonse, Albertine et de leurs dix enfants. Eh! oui, en 1930, Alphonse avait déjà dix petites bouches à nourrir: Honorat, Oscar, Marcel, Daniel, Irénée, les jumelles Lauréanne et Thérèse, Monique, Claire et Jean-Marie. À la maison, Éloïse veillait aussi sur sa fille Marie-Anne, qui était épileptique, ainsi que sur sa belle-soeur Lisa, qui était aveugle. Chez les Garant, on était dix-sept à table!

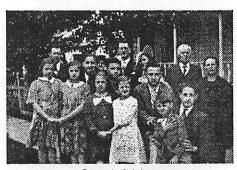
Avec sa belle chevelure blanche comme neige, Télesphore Garant, droit comme un piquet de clôture, laissera à ses petits-enfants le souvenir d'un homme patient et doux. «Il se cachait sur le coin de la maison et courait après ses petits malcommodes, se souvient Daniel. Il montait la main bien haut pour nous taper, mais lorsque venait le temps de frapper, il s'attendrissait... Il n'aurait pas fait de mal à une mouche.»

On se souviendra d'Éloïse comme d'un modèle de dévouement. Tous les matins, elle emmenait sa fille Marie-Ange et sa belle-soeur aveugle à l'église; elle levait le voile de Lisa pour la faire communier. Éloïse veillait aussi au salut de l'âme de ses petits-enfants; elle les assoyait sur les premiers bancs à l'église et avait toujours un chapelet en réserve dans sa poche pour ceux qui avaient oublié le leur.

Alphonse, lui, était un *gros travaillant*. S'il pouvait travailler de 18 à 20 heures par jour, il n'avait pas nécessairement la bosse des affaires, diront ses enfants. Du moment qu'il avait de quoi joindre les deux bouts et s'offrir un paquet de tabac, Alphonse était heureux comme un poisson dans le Saint-Laurent. Mais attention, Albertine connaissait la valeur d'un dix *cennes*! Un jour, Alphonse parla à sa femme d'une machine qu'il voulait acquérir pour son usine. Il en rêva pendant plusieurs mois, mais n'avait pas l'argent pour se la procurer. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'un beau matin, Albertine lui remit la somme d'argent dont il avait besoin pour cette machine. Alphonse était fou de joie. Avec toutes ces bouches à nourrir, il fallait bien mettre des petits coussins de côté en prévision des jours difficiles! Oui, il pouvait se compter chanceux d'avoir une femme aussi économe.

«C'était un bon gars, se souvient un ancien employé. Il était sévère, exigeant, un peu bougonneux et impatient, mais on pouvait le faire pleurer si on savait s'y prendre. C'était aussi un homme méticuleux et à l'ordre.» On raconte qu'un jour, il dit à un jeune qui voulait se faire embaucher: «Tu vas travailler avec moi à une condition: que tu te nettoies le dessous des pieds avant d'opérer la machinerie.»

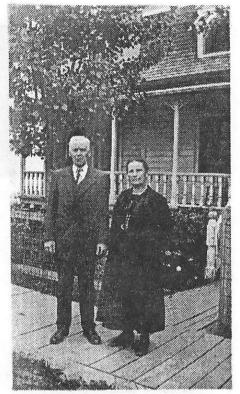
Alphonse Garant était grand, costaud, pesait 200 livres et avait un appétit d'éléphant. Il engouffrait pas moins d'une demi-douzaine d'oeufs chaque matin avant de se rendre au travail. Il fut choyé car



De gauche à droite: Lauréanne, Alphonse, Thérèse, Daniel, Albertine, Monique, Marcel, Honorat, Claire, Laurette, Oscar, Jean-Marie, Télesphore, Irénée, Éloïse.

Extrait tiré du livre du 100e Anniversaire de GARANT





Télesphore et son épouse Éloïse Bolduc devant la maison familiale vers 1936.

Albertine était, semble-il, un véritable cordon bleu. Ses cretons et sa tourtière faisaient fureur. Et ses confitures à la citrouille n'avait pas son pareil dans la paroisse. Si ce n'était pas comme la recette d'Albertine, c'est-à-dire moitié sucre, moitié citrouille, Alphonse boudait la confiture qu'on lui servait.

Pour les garçons d'Alphonse Garant, l'avenir était tout tracé d'avance; ils iraient travailler à l'usine avec leur père. «A l'époque, se souvient Daniel, on arrêtait l'école en septième année. Ceux du village qui faisaient des études se comptaient sur les doigts de la main.»

Honorat, l'aîné de la famille, était venu au monde avec une faiblesse au coeur et ne put travailler à l'usine avec son père. L'abbé Montminy, nommé vicaire à Sainte-Agathe de Lotbinière, l'emmena avec lui et lui trouva une famille anglophone chez qui il apprit l'anglais.

Un après-midi de 1934, Alphonse dit à Daniel qui arrivait de l'école: «Demain, tu rentres à la shop» «J'ai déposé mon sac d'école dans la garde-robe et n'y ai jamais retouché, se rappelle-t-il. J'avais treize ans et je suis entré à la forge pour chauffer la bouilloire.»

Oscar, le deuxième de la famille, entreprit des études chez les Rédemptoristes à Sainte-Anne de Beaupré. Il avait dans l'idée de faire un père rédemptoriste, mais la troisième année, on lui fit savoir qu'il n'avait pas la vocation. Oscar avait 18 ans, en 1934, lorsqu'il entra à l'usine. «Tu vas te mettre sur un tour et tu vas tourner», lui dit son père.

Au milieu des années 30, ils étaient cinq membres de la famille Garant à travailler à l'usine, soit Alphonse et ses fils Oscar, Marcel, Daniel et Irénée. La petite entreprise fonctionnait à pleine capacité et Alphonse dut embaucher à l'occasion des garçons du village. Les premiers employés autres que les membres de la famille furent Amédée Dumas, Albert Théberge, Arthur Lamonde, Joseph Guimont, Roger Bilodeau, Lorenzo Bilodeau, Jean-Paul Bolduc et Aristide Théberge.



Vingt-cing cents par semaine

Le matin, Alphonse était debout à cinq heures. Il chauffait le poêle et réveillait les p'tits gars à six heures. Après un déjeuner copieux, tout le monde était à l'usine à sept heures. Alphonse disait à ses gars: «Sortez si vous voulez et rentrez à l'heure que vous voulez... mais soyez à l'ouvrage à sept heures.» À cette époque, Daniel avait son propre orchestre et il lui arrivait souvent d'entrer à la maison aux petites heures du matin. Qu'importe! il se pointait à l'usine comme prévu. Alphonse était travaillant et exigeant envers lui-même, se rappellent ses proches; il l'était aussi envers ceux qui travaillaient avec lui.

La semaine débutait le lundi matin à sept heures et se terminait le samedi soir à six heures. On finissait la journée de travail à six heures et on prolongeait parfois jusqu'à neuf heures. Les garçons étaient nourris, logés, blanchis et recevaient un salaire de 25 cents par semaine, (un paquet de dix cigarettes se vendait huit cents). C'est Albertine qui distribuait la paye, le samedi soir. Daniel évoque avec humour ses débuts à l'usine. «Ma mère m'a donné 25 cents la première semaine. La deuxième semaine, elle m'a demandé: Te reste-t-il de l'argent? J'ai répondu: Il me reste dix cents. Alors, elle m'a donné 15 cents.» Dans l'avant-midi, pendant la pause, Daniel courait à la maison et mangeait à lui tout seul une tarte qu'Albertine venait de sortir du four. «Le midi, quand je revenais à la maison, j'avais autant d'appétit.»

La grosse période de production était l'hiver. On fabriquait des moyeux, des rais, des jantes de roues qu'on vendait seulement au printemps. De novembre à mai, les Garant embauchaient cinq ou six garçons de Saint-François. Ceux qui venaient des rangs voisins étaient logés à la maison familiale. Ca faisait bien du monde à la table! Les employés n'étaient payés qu'une fois la marchandise vendue, c'est-à-dire au printemps. Pour transporter la marchandise de l'usine au train, on se servait d'une charrette tirée par un gros cheval. En plus de fabriquer des roues de charrettes, les Garant confectionnaient aussi des menoirs de buggy. «On plaçait ces menoirs de chaque côté du cheval et on attachait une petite voiture derrière, se souvient Daniel; le dimanche après-midi, les gars allaient voir les filles avec ça.»

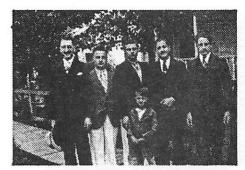
En pleine guerre, l'entreprise des Garant prospérait. Le marché des roues de charrettes et des manches d'outils était en pleine expansion. Tout ce que l'usine produisait se vendait. Il paraît que, quelques années plus tôt, Alphonse était allé voir son père et sa mère et leur avait dit: "Quelqu'un m'a fait une offre. J'ai envie de vendre pour rebâtir à côté. Qu'est-ce que vous en pensez?» Télesphore avait les larmes aux yeux. Éloïse lui avait répondu: «Continue donc comme t'es parti, on a fait trop de sacrifices pour laisser aller ça.» Éloïse avait eu raison. En 1940, le chiffre d'affaires de l'entreprise était d'environ 65 000 \$.

Télesphore mourut quelques années avant la guerre, heureux de voir progresser le rêve de son fils.





Alphonse Garant



En 1936, de gauche à droite: Honorat, Oscar, Marcel, Daniel, Irénée et Jean-Marie.

Extrait tiré du livre du 100e Anniversaire de GARANT



Au feu!

Dans la soirée du 28 janvier 1940, des villageois étaient en train de jouer aux cartes chez le marchand Joseph Paré, lorsque le feu prit à l'intérieur de la maison. Le lendemain, le journal Le Soleil rapportait les événements: «Le village de Saint-François a failli être détruit par une conflagration hier, alors qu'un violent incendie a ravagé trois magasins et trois maisons privées... Il n'y eu pas de pertes de vie. En plus des trois magasins et des trois maisons, une dizaine d'autres constructions furent détruites: hangars, remises, granges, étables...»

On raconte que des paroissiens accoururent au presbytère demander au vicaire Fernand Nicole de sortir avec le Saint-Sacrement. Le vicaire s'amena sur les lieux de l'incendie, s'arrêta devant une maison et dit: «Cette maison ne brûlera pas, le feu n'ira pas plus loin.» L'acte de foi fut exaucé.

Dans leur moulin, les Garant sciaient le bois qui permettrait aux villageois sinistrés de se rebâtir. Exactement un mois plus tard, dans la nuit du 28 février, Alphonse et sa famille furent réveillés par une étrange lueur. Au feu! Au feu! crièrent des voisins. Le moulin était en flammes. Comme il n'y avait pas d'aqueduc au village ni de pompes à incendies, on dut se débrouiller avec les moyens du bord. On entoura la maison et la grange de linges mouillés pour éviter que le feu ne s'y propage et on arrosa le moulin à l'aide de boyaux d'arrosage branchés au puits artésien dont on pompait l'eau avec des pompes à main. Une quinzaine d'hommes se dépêchaient à sortir les moyeux et les jantes de roues de la grange à côté. Quant au moulin, il était impossible d'y entrer. Le feu s'y propageait à vive allure. Alphonse regardait l'oeuvre de sa vie se consumer et il pleurait comme un enfant. «Tant d'efforts pour en arriver là!» dit-il à Albertine, découragée elle aussi. Des hommes coururent dans les villages voisins pour chercher des pompes à incendies, mais le moulin n'était plus que cendres lorsqu'ils revinrent à Saint-François.

Deux jours après, Alphonse et ses garçons reconstruisaient le moulin.

Moins d'une semaine plus tard, le conseil municipal achetait quatre pompes à incendies et organisait un système de citernes et de pompiers volontaires.

«Des REER?

Le rendement, c'est très important!»

Bonifiez votre REER

100 % d'accord!

Obtenez jusqu'à

Sur nouvelle cotisation pour un terme de 15 mois.

Communiquez sans tarder avec votre conseiller.

en prime!



La Caisse Populaire de St-François de Montmagny 259-7786

LA MIEUX PLACÉE POUR VOUS CONSEILLER!



janvier 1996

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
dilidicire		·			O _	Épiphanie du Seigneur
	1	2	3	4	S	
Réouverture de la bibliothèque	Séance régulière du conseil					Date de tombée de l'Écho
7	6	9	10	9 9	12	
14	15	16		18	19	● 20
· 221	22	· 25	St François de Sale	25	26	D 27
28				Ŷ	låvrter 1996	

LES JEUX DE L'ÉCHO



PROBLÈME NO 19

MINI DÉTENTE

MOT DE 5 LETTRES AVIATION

Tribling 2 -		1	
A	С	levée	radar
Ader	cabine	ligne	réseau
aérodrome	cadran	M	robot
aéroport	coeur	malle	T
ailes	D	monte	tracé
airs	décollage	moteurs	trafic
altitude	E	N	turbine
angle	envolée	navigue	V
appareil	G	Р	vibre
avion	garer	palier	volt
azur	Н	pilote	
В	hangar	plane	
bases	L	R	

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	Т	E	N	Α	R	D	A	С	A	E	Р	A
2	U	1	N	U	Α	E	S	E	R	U	N	S
3	R	L	Z	٧	Р	С	R	E	N	G	ı	L
4	В	Α	ı	L	0	0	Р	A	L	1	E	R
5	1	0	Α	Ε	D	L	Т	Ε	G	٧	С	S
6	N	N	U	R	R	L	E	0	E	A	A	R
7	Е	R	0	В	Α	Α	С	E	В	N	R	U
8	S	M	٧	1	D	G	P	1	L	0	T	E
9	Е	Е	0	٧	Α	Ε	N	Р	F	L	R	T
10	S	T	L	N	R	E	D	Α	Α	A	A	0
11	A	L	Т	1	T	Ü	D	E	Н	E	R	M
12	В	S	R	1	A	E	R	0	P	0	R	T

Mon premier est une partie du vêtement qui entoure le cou.

Mon deuxième est une voyelle.

Mon troisième (deux syllabes) est un ouvrier spécialisé dans les travaux de maçonnerie.

Mon tout est une espèce d'escargot.

(uosem-1-100) uosemiloo



Mon premier sert à amarrer les navires. Mon deuxième est une préposition.

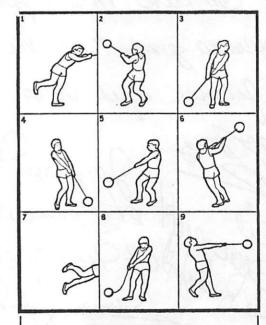
Mon troisième est un pays immense d'Extrême-Orient.

Mon tout sert aux dessinateurs.

Encre de Chine (ancre-de-Chine)

CA	IL	GO	RIE	5

MOTS MELANGES	(60)5A, 396	INDICES
	DEFAUT	
1- EIRRCHT	ACCOUNT OF THE PARTY OF	MENTIR
	TOUCHER	
2- UEERTD		PRESSION
	SENSATION	
3- AAIESLM		TROUBLE
	FRUIT	
4- IAP		POMME
	EGALITE	
5- EUIAVN		RANG
	ANIMAL	
6- OERTL		LOIR
	IMPREVU	
7- IEEERSPN		INATTENDU
	PIEGE	
8- EEUTTRBHC	737 7 7775 24 7	OISEAU
	ALIMENT	
9- IELM		ABEILLE
	SPORT	
10- EISNNT		RAQUETTE



LE LANCER DU MARTEAU .
Ces photos ont été mélangées. Pouvez-vous les replacer dans le bon ordre?

Solution en page 18

Atelier de Menuiserie

Albert Proulx Enr.

FABRICATION et RÉPARATION de MEUBLES

FABRICATION: Armoires, escaliers, meubles de tous genres chassis et portes antiques

84, Ch. Les Prairies. St-François, Cté Mont., QC GOR3AO

Tél.: 259-7454

358. CHEMIN ST-FRANÇOIS MONTMAGNY, QUÉBEC GOR 3AO

Entretien Ménager D. Paquet

LAVAGE DE TAPIS, MEUBLES, MURS ET STORES, DÉCAPAGE, CIRAGE, ETC.

ESTIMATION GRATUITE RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL TÉL: (418) 259-2559

TAPIS MONTMAGNY

391, BOUL, TACHÉ EST MONTMAGNY - 248-7840

A notre Clientele, le noment propiee pour vous due Combien nous apprécims l'encoura gement et la



St-François, (B.P. Morigeau) Montmagny, Québec G0R 2G0

Tél.: (418) 259-7710 Fax: (418) 259-7725





TO THE PROPERTY OF L'AIDE AU BOUT

1 800 363-9010 POUR LE QUÉBEC 873-9010 POUR MONTRÉAL

PISTE 8-3-4-9-6-2-5-7

EXTRAITS DE RÉGISTRE



BAPTÊMES DE L'ANNÉE 1995

BLAIS, David BLAIS, Marie-Odile BONNEAU, Pierre-Marc BOULET, Frédérique Caroline Julia BOULET, Laurence **BOULET-CANTOS**, Xavier CAMPAGNA, Joseph Frédéric CORRIVEAU, Patricia DENAULT, Olivier Philippe Joseph DESJEAN, Maxim FISET, Jimmy FORGUES, Maxime LAFLAMME, Marie Marjorie Émilie LAMONTAGNE-THÉBERGE, Marie Sylvie LÉTOURNEAU, Simon Joseph Gaétan Rémi MARTINEAU, Yannick MONTMINY, Catherine MORIN, Rosalie RÉMILLARD, Marc-Antoine Paul SIMARD, William TANGUAY, Roxanne THÉBERGE, Dominique Joseph Alain THÉBERGE, Zacharie

(André Blais et Solange Drapeau) (Réjean Blais et Nicole Morin) (Marc-André Bonneau et Claire Bolduc) (Dominic Boulet et Josiane Blais) (Simon Boulet et Mariette Gagnon) (Gilbert Boulet et Susana Cantos) (Yvan Campagna et Johanne Pelletier) (Gaétan Corrriveau et Johanne Caron) (Réal Denault et Colette Boutin) (Jeannick Desiean et Chantal Grenier) (Steve Fiset et Manon Demers) (Renaud Forgues et Lise Thivierge) (Jean-Pierre Laflamme et Mireille Simard) (Marie-Louis Lamontagne et Denise Théberge) (François Létourneau et Danielle Roy) (Gaston Martineau et Linda Théberge) (Ghislain Montminy et Nathalie Boucher) (Jean Morin et Isabelle Bonneau) (Alain Rémillard et Nathalie Lapointe) (Gilles Simard et Caroline Blanchet) (Martin Tanguay et Martine-Julie Allaire) (Michel Théberge et Marie-Michaelle Perez) (Stéphane Théberge et Sonia Paré)

MARIAGES EN 1995

Nittolo, Angelo et Simard, Annie Lacroix, Sylvain et Boulet, Diane Boulé, Régent et Allaire, Suzanne

DÉCÈS EN 1995

BACON, ARMAND décédé 6 mai
BLAIS, LÉONIE FISET décédée 16 février
BOLDUC, JEAN-PAUL décédé 27 juillet
BONNEAU, LUMINA BLANCHET décédée 3 mai
BOULET, ROCH décédÉ 10 décembre
BUTEAU, ANDRÉ décédé 20 février
DENAULT, GEMMA décédée 16 octobre
FOURNIER, ALFRED décédé 8 août
GAULIN, ROSE DÉLIMA LAVOIE décédée 27 juillet
GERVAIS, LUCIEN décédé 28 janvier
KARSH, ROLAND décédé 5 juillet
LABBÉ,GÉRARD décédé 26 septembre
LABRECQUE, HUBERT décédé 20 eptembre

LACROIX, GERTRUDE LABRECQUE décédé 5 juillet LAFLAMME, ARMAND décédé 27 mars LAMONDE, DANY décédé 23 novembre LAMONDE, SIMON décédée 23 septembre LANGLOIS, IMELDA BOUTIN décédée 17 novembre LECOMPTE, CLERMONT décédé 21 octobre PARÉ, OVIDE décédé 5 mars PARÉ, PAUL décédé 18 mai PELLETIER, LOUIS (ABBÉ) décédé 20 août PROULX, BERTRAND décédé 26 février THÉBERGE, ALPHONSE décédé 21 février VACHON, ANNETTE décédée 23 janvier

ASSURANCE CHÔMAGE EMPLO

Le système d'assurance-emploi du Canada

Le gouvernement fédéral propose un système d'assurance-emploi. Ce système offrirait toujours une protection du revenu en cas de besoin comme le fait actuellement l'assurance-chômage. Il comprendrait également de nouvelles mesures d'aide à l'emploj afin d'aider les gens à trouver du travail.

Voici certains changements proposés :

Prestations de revenu

Chaque heure travaillée serait assurable.

L'assurance-emploi calculerait la période pendant laquelle un prestataire pourrait toucher des prestations selon le nombre d'heures travaillées et non selon le nombre de semaines. Cela signifierait que des milliers d'autres travailleurs à temps partiel pourraient désormais voir leur revenu assuré.

Chaque dollar gagné compterait.

L'assurance-emploi calculerait le montant des prestations à partir de chaque dollar gagné sur une période de temps donnée. Ce calcul se ferait normalement sur une période plus longue que celle qui est en vigueur actuellement. Par conséquent, les travailleurs seraient encouragés à maximiser leurs gains durant la période de cotisations pour obtenir de meilleures prestations en cas de besoin.

Un programme «d'assurance»

L'assurance-emploi maintiendrait le taux de prestations de base à 55 p. 100 du revenu maximal assurable qui serait fixé à 750 \$ par semaine comparativement à 815 \$ actuellement. D'autre part, les prestations seraient réduites jusqu'à un maximum de cinq points de pourcentage dans le cas des réclamations fréquentes. De plus, les assurés dont le revenu annuel dépasserait 48 750 \$ devraient rembourser une partie des prestations reçues.

Les prestataires pourraient gagner jusqu'à 50 \$ par semaine ou 25 p. 100 de leurs prestations, soit le montant le plus élevé des deux, sans que leurs prestations soient réduites.

Supplément de revenu familial

Un supplément de revenu familial serait disponible aux familles avec un ou des enfants et qui gagnent moins de

26 000 \$ par année. Ce supplément pourrait représenter jusqu'à 80 p. 100 du revenu assurable comparativement au taux de base actuel de 60 p. 100.

Mise en oeuvre graduelle

Dans les régions à taux élevé de chômage, certains de ces changements seraient mis en oeuvre graduellement. Ces régions bénéficieraient également d'un fonds d'emploi afin de les aider à faire la transition.

Prestations d'emploi

L'assurance-emploi comprendrait cinq mesures d'aide à l'emploi pour aider les gens à retourner au travail :

- Subventions salariales: pour aider les employeurs à embaucher des personnes sans emploi.
- Suppléments de revenu : un supplément temporaire pour encourager les travailleurs à réintégrer plus rapidement le marché du travail.
- Prestations d'aide au travail indépendant : des services pour encourager des personnes sans emploi à démarrer leur propre entreprise.
- 4. Partenariats pour la création d'emplois : pour appuyer, en collaboration avec les provinces, des projets d'expérience de travail par l'entremise d'organismes communautaires.
- 5. Prêts et subventions de perfectionnement : pour offrir, avec l'approbation des provinces, une aide financière aux gens sans emploi qui veulent poursuivre une formation.

Diminution de doublement ou chevauchement

Le gouvernement fédéral travaillerait de concert avec les gouvernements des provinces pour la mise en oeuvre des nouvelles mesures d'aide à l'emploi prévues dans le système proposé de l'assurance-emploi. L'objectif serait de promouvoir l'efficacité et d'éviter tout doublement ou tout chevauchement.

Pour obtenir une brochure sur le système d'assurance-emploi proposé, veuillez composer le 1 800 276-7655 (ATS: 1 800 465-7735) ou, sur Internet, le http://www.hrdc-drhc.gc.ca



Développement des ressources humaines Canada

Human Resources Development Canada Canadä

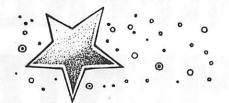
REMERCIEMENTS

rofondément touchés par vos messages de sympathie reçus iors du décès de l'un des nôtres, Dany Lamonde, ses parents Louisette et Michel, ainsi que ses frères vous remercient sincèrement pour vos gestes de réconfort, soit par offrandes de messe, affiliations de prières, fleurs et autres. Merci à tous ceux et celles qui ont fait des funérailles une célébration de recueillement et de paix.

MEMBRE DE L'ÉCHO

Voici la liste des nouveaux membres de l'Écho

Nom Club V.T.T Club de Pétanque Rosaire Simard Catégorie organisme organisme individuelle



POUR HOMMES SEULEMENT

Tu te sens dépressif, tu ne te comprends plus, tu n'arrives plus à te détendre, tu sèmes la peur autour de toi, tu abuses de ton pouvoir sur ta conjointe et tes proches, tu as des excès de colère, de violence.

T'as besoin d'aide, mais tu n'as personne à qui te confier

Tu veux changer, alors appelle-nous!



Entraide au Masculin 247-5030



TÉL.: 248-2554 RÉS.: 259-2526

AARTIN PARÉ ENR

ATELIER DE SOUDURE GÉNÉRALE ARC ÉLECTRIQUE – GAZ – ALUMINIUM VENTE DE MÉTAL –

389 A, BL. TACHÉ, MONTMAGNY G5V 1E3



Sa . Waisen Tuneraire Laurent Normand inc.

Pierre Normand T.D.L.

116, av. Ste-Julie, Montmagny (Québec), G5V 2M1
Tél.: (418) 248-0545 Fax: (418) 248-2621

L'INNOVATION ÇA NOUS CONNAÎT!

De nouveaux outils sont constamment ajoutés à notre gamme de produits et depuis quelques années, Garant porte une attention particulière aux tout-petits. C'est ainsi qu'une nouvelle gamme de produits, spécialement conçue pour les enfants, a été introduite sur le marché.

Ce ne sont pas seulement des jouets mais plutôt de véritables outils dont ils se serviront pour imiter les grands, tout en les aidant. Toujours en quête d'innovations, Garant vous offre cette année une nouvelle pelle-traîneau pour enfants et adolescents.

Tous les produits sont conçus avec le même soin de qualité qui a fait la réputation de Garant.





Le Québec reçoit 31% des transferts fédéraux.

CHIFTES NEMENTENT

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC DIT:

Le gouvernement du Québec tente de rendre Ottawa responsable de sa situation économique

LES FAITS:

Alors que les autres provinces canadiennes trouvaient des solutions pour contrôler leurs dépenses, les dirigeants du Québec étaient concentrés sur leur propre agenda politique

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DIT :

Le gouvernement du Québec laisse entendre que les compressions des paiements de transferts fédéraux sont une surprise postréférendaire.

LES FAITS:

La compression des transferts fédéraux aux provinces n'est une surprise pour personne. Elle a été discutée avec toutes les provinces dès la fin de 1994; elle a été annoncée à tous les Canadiens, en février 1995, lors du dépôt du budget fédéral, et elle n'entrera en vigueur que le premier avril 1996

CE QUE LE GOUVERNEMENT

DU QUÉBEC DIT : Le gouvernement du Ouébec prétend que le gouvernement fédéral pellette son déficit dans

LES FAITS:

Les paiements de péréquation accordés au Ouébec augmenteront de près de 200 millions de dollars l'année prochaine.

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC DIT:

Le gouvernement du Ouébec prétend que le calcul des transferts pour 1996-1997 est injuste pour le Québec

LES FAITS: Le Ouébec, avec 25 % de la population canadienne, recevra, en 1996-1997, 31 % des transferts fédéraux, soit la même part qu'il reçoit depuis six ans. Cette somme de 11.1 milliards de dollars représente près du tiers des recettes du Québec.

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC DIT :

Le gouvernement du Québec semble suggérer que le Québec est la seule province touchée par les compressions.

LES FAITS : Le gouvernement lédéral et tous les gouvernements provinciaux doivent prendre les mesures nécessaires pour assainir les finances et relancer l'économie. Toutes les provinces, y compris le Québec, doivent composer avec les mêmes compressions. Tous les pays industrialisés sont confrontés au même défi. C'est en passant à l'action ensemble que nous pourrons assurer à tous les Canadiens un avenir meilleur

LE QUÉBEC A TOUJOURS REÇU ET REÇOIT TOUJOURS SA JUSTE PART DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX.

PRINCIPAUX TRANSFERTS FÉDÉRAUX AU QUÉBEC (En millions de \$)				
	1993-1994	1994-1995	1995-1996	
Financement des programmes établis	5 307	5 348	5 390	
Régime d'assistance publique du Canada	2 652	2 750	2 750	
Péréquation	3 630	3 670	3 857	
Total des principaux transferts*	11 266	11 446	11 667	

La péréquation associée aux transferts en points d'impôt du FPÉ, versée dans le cadre du programme de péréquation fiscale, figure en vertu des deux programmes. Afin d'éviter la double comptabilisation dans les totaux, la péréquation associée est soustraite du total.

LES FAITS SONT LES FAITS!



Gouvernement du Canada

Government of Canada

Canadä

L'ÉCHO DES LOISIRS ET DES SPORTS



Déjeûner cognac

Le 26 novembre dernier avait lieu le troisième déjeûner cognac au Centre des Loisirs.

Cette activité bénéfice pour les sports d'hiver a été un franc succès, grâce à la participation de vous gens de St-François et de l'extérieur. Plus de 300 personnes sont venues. Le montant du "Moitié Moitié" a rapporté 165\$ à M. Pierre Blais.

- * MERCI à nos fidèles commanditaires pour le cognac
- Dr Simon Morin
- Yves Laflamme (sec. mun.)
- Casse-Croûte Chez Mike (Rachelle & Michel)
- Autobus L.S.B.C. Inc (Mme Simone C. Simard)
- Société Coop. Agricole de la Riv. du Sud (M. Robert Paré)
- Fenêtres Montmagny Inc. (Mme Monique Gourgues)
- Meubles Morigeau (M. Yves Jean)
- Caisse Populaire (M. Léon Jalbert)
- Garant Inc. (M. Louis-Marie Garant)
- * MERCI *spécialement* à tous les vendeurs de cartes pour le succès du déjeûner cognac.
- * MERCI à toutes les personnes qui ont travaillé lors de cette journée soit à la cuisine, au service, au comptoir et à la vente des "Moitié Moitié", soit Gilbert et Éric.
- * Au nom du comité des loisirs nous vous disons MILLE FOIS "MERCI" et on se donne rendez-vous en novembre 96...

Jocelyne et Mario Marcoux

Ouverture patinoire:

7 décembre

Chausses tes patins, ta tuque, tes gants et viens t'amuser. Tu peux même faire aiguiser tes patins pour 2\$ seulement, demande à Mario.



Hockey cosum (secondaire)

Pour les jeunes du secondaire un tournoi a été joué le 3 décembre. Une bourse de 130\$ a été allouée, soit 80\$ aux gagnants et 50\$ aux finalistes.

Dans le prochain journal, les nom des gagnants seront publiés.

Hockey cosum (primaire)

Le hockey cosum au primaire ca roule à fond de train!

Plus de 35 jeunes qui sont répartis à 7 joueurs par équipe. À cet âge plusieurs en sont à leur première expérience; gagner fait plaisir et perdre fait mal, c'est parfois accompagné de quelques larmes...Au moment d'écrire ces lignes, les séries finales n'ont pas eu lieu encore. Dans notre prochain journal, vous aurez les noms des gagnants.

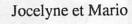
• Le hockey cosum du primaire terminé, c'est le hockey boom sur glace qui prend la relève pour ceux-ci. Au moment d'écrire ces lignes, les équipes sont sur le point d'être formés et en janvier ça commence!

Bing! Bang! sur le derrière et ça repart! Bien tenaces, ces jeunes, qui sont remplis d'énergie.

Parents, venez voir et encourager ces jeunes qui se défoncent et qui parfois donnent lieu à des situations de jeux bien cocasses qui seraient dignes de passer à "Drôle de vidéo". Bonne chance à tous!

Tournoi de hockey olympique

- Date probable le 5 et 6 janvier
- · Pour les gars dont la forme laisse à désirer...
- · Gardien hors pair demandé!
- Entre autre, la performance de M. Germain Chouinard sera-t-elle répétée cette année?



Vente & Adm.: (418) 259-7721

Fax: (418) 259-7725

Québec: 1-800-463-7022

Ontario & Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

Morigeau LTÉE

25, rue de L'Étang Saint-François, (B.P. Morigeau) Cté Montmagny, QC GOR 2G0

Les Magnymontois et les Magnymontoises,



ils connaissent ça!

Et si vous faites partie de ceux qui ne connaissent pas encore la loterie Banco, passez chez un détaillant Loto-Québec et commencez tout doucement avec une mise 2.

• Choisissez deux numéros.

Misez un dollar.

Et vos chances sont bonnes, parce qu'à Banco, on tire toujours vingt numéros.

Plus de numéros qu'il n'en faut pour gagner.



CHRONIQUE MUNICIPALE



Chers contribuables,

Déjà rendu au mois de décembre, j'ai l'impression que c'est hier que je prenais le temps de m'adresser à vous tous sur le déroulement de l'année 1994 et les projections de 1995. Nous sommes déjà rendu à la fin de notre année fiscale avec des résultats sensiblement identiques à ceux que nous avions prévus. 1995 a été pour St-François une année où l'ensemble de la machine municipale c'est-à-dire l'équipe formée des employés réguliers, du Conseil municipal et de tous les bénévoles qui nous secondent et s'impliquent au point de vue loisirs, Comité d'embellissement, service à la Bibliothèque, pompiers etc... tous ont contribué à faire de 1995, une année que je qualifierais de bonne, sinon d'exceptionnelle due à la collaboration totale et à l'amélioration continuelle de toute l'équipe.

1995 nous a donné aussi un aperçu des compressions budgétaires que tous les gouvernements auront à vivre. Il ne faudrait pas comparer, ni s'attendre à ce qu'un gouvernement municipal ait les mêmes résultats de compression que les gouvernements fédéraux ou provinciaux, pour la bonne et unique raison que contrairement aux gouvernements fédéraux et provinciaux, qui depuis les dernières vingt-cinq années ont hypothéqué leur avenir par un tissu social qui aujourd'hui, seulement en frais de dettes vient manger tout près de 25 à 30% de leur budget. Les gouvernements municipaux, de par leur obligation de suivre la réglementation provinciale, leur interdisant de faire des déficits sur les dépenses courantes, c'est-à-dire sur les coûts de fonctionnement annuel, ont toujours été obligés de vivre années après années suivant leurs moyens. C'est une des raisons qui fait que le service de la dette à St-François n'a jamais dépassé, du moins à ma connaissance, 20% de son budget et vous êtes à même de constater que le service de la dette prévu pour 1996 va se situer à environ 11% de son budget.

Les compressions que sont obligés de faire les gouvernements fédéraux et provinciaux ont un effet de domino et vous n'êtes pas sans savoir que des compressions de transfert fiscaux vers le monde municipal ont été coupées de 47 millions, ceci aura pour effet de faire perdre près de 20, 000\$ à la Municipalité de St-François, soit 2% du budget.

Si on se rappelle que l'an passé la Municipalité, dans un geste de considération envers les citoyens qui avaient vu leur évaluation augmenter, a baissé de 0, 06\$ le taux de taxation. Cette baisse a diminué de 60 000, 00\$ le surplus prévu à la fin de l'année. Par ailleurs, après avoir examiné attentivement les 150 postes budgétaires, nous avons fait un exercice d'amaigrissement important qui a provoqué une baisse du budget à 56 postes et des hausses souvent incompréhensibles à 58 autres, laissant environ une trentaine de postes qui n'ont pas eu de variante. Cet exercice nous a permis, avec une ponction de 32 519\$ dans le surplus anticipé des années passées, de vous présenter un budget qui ne contient aucune hausse de taxes pour 1996.

Inutile d'ignorer que l'ensemble du service de la dette de la Municipalité de St-François qui était de 164 000\$ a été ramené en 1996 à 123 000\$, surtout dû à la baisse des prévisions au point de vue des intérêts. L'ensemble de ces emprunts avait été contracté avec des prévisions budgétaires d'intérêt, de manière à ne pas être pris de court mais la tendance à la baisse des taux d'intérêt vient avantager la Municipalité à ce poste de dépenses.

Vous n'êtes pas sans avoir remarqué dans les procès-verbaux de la Municipalité que le dossier d'assainissement des eaux usées de St-François devrait être enclenché en 1996 pour être opérationnel en 1997 ou 1998. Ceci résume l'ensemble des nouvelles que je qualifierais d'agréables. Par ailleurs, si le Conseil municipal a fait un exercice d'amaigrissement au niveau des ses surplus budgétaires, c'est que nous croyons autant que vous, qu'il faut faire tous les efforts nécessaires afin que le compte de taxes n'augmente pas d'une manière exagérée.

Historiquement, la Municipalité de St-François a toujours approché l'aspect taxation avec beaucoup de

CHRONIQUE MUNICIPALE (suite)



réserve. Pour être plus explicite, nous n'avons jamais exploité avec beaucoup de rigueur un champ de taxation que nous devrons envisager pour se conformer à l'équité afin que tous soient traités d'une manière juste et égale. Je m'explique, depuis un certain temps le gouvernement du Québec a donné le mandat au bureau des évaluateurs de séparer les bâtiments ou les infrastructures qui ne servent pas directement à la production agricole sur les fermes; soit une évaluation séparée pour l'entreprise agricole, une évaluation séparée pour les résidences familiales et également une évaluation séparée pour les infrastructures qui concernent un autre commerce quelconque, afin que les taxations séparées soient appliquées à ceux qui avaient l'avantage d'exploiter certaines activités secondaires soit de location, soit d'entreprise commerciale ou industrielle sous le couvert de l'entreprise agricole.

Dans le même ordre d'idée la Municipalité se devra de faire l'inventaire de tous ceux qui opèrent un commerce quelconque sous l'identité d'une résidence familiale. Ceci n'entraînera pas nécessairement une taxation additionnelle mais plutôt des charges pour les services qui sont déjà payés par tous ceux qui ont un statut officiel de commerçant ou industriel à St-François. Toujours dans un ordre d'équité pour toute la population, tous les terrains qui sont desservis par les services d'aqueduc et d'égoût mais qui sont déclarés terrains vacants desservis devront, toujours dans l'optique de l'application de la loi provinciale sur le champ de taxation municipale, dorénavant être soumis à une taxe linéaire pour des services d'aqueduc et d'égoût non utilisés.

Historiquement, ici à St-François, nous accordions dans certains cas, des rabais sur des taxes de services pour des loyers inoccupés. Il est prévu dans la fiscalité municipale que lorsqu'il y a un loyer il doit être desservi par des taxes de services. S'il n'est pas occupé et que le propriétaire ne veut pas payer de taxes de services, il aura tout simplement à sa tâche, d'enlever les structures qui en font un loyer additionnel. L'ensemble de ces mesures fiscales ne sera pas appliqué en 1996 mais devra être inscrit au budget de 1997. Le but aujourd'hui de vous en parler est de vous mettre au

courant de ce qui s'en vient afin que, si certains propriétaires fonciers sont intéressés à vendre des terrains qu'ils le fassent savoir, et si d'autres propriétaires de loyers sont intéressés à régulariser leurs installations, la Municipalité ne demande pas mieux que de collaborer. L'inscription de vos activités devrait se faire auprès de la Municipalité au cours de l'année 1996.

Dans un autre ordre d'idée, je dois vous aviser que pour les propriétaires de boisés privés, un règlement de contrôle intérimaire vient d'être adopté à la M.R.C. de Montmagny pour prendre force dans le plus court délai possible. Ce règlement aura pour effet de prévenir ce qu'on appelle les coupes à blanc, qui semble pratiquées sur nos terrains, souvent par des commerçants qui ne viennent pas directement de notre région et qui ne se soucient pas de faire perdre, par leur méthode excessive d'abattage, des revenus et du rendement futur des terres à bois. Le règlement qui va être accepté par la M.R.C. de Montmagny ne sera pas plus ni moins sévère que tous ceux qui règlementent déjà la région de Lotbinière, l'Amiante, Etchemin, Bellechasse et voir l'Islet qui va être similaire. Ces règles de contrôle de coupe ont prouvé leur efficacité et l'augmentation du rendement des terres à bois dans d'autres pays qui sont soumis à une même température que notre province. Ceci est à titre informel, mais je tiens toutefois à vous mettre en garde que pour des coupes excessives, je ne parle pas de coupes pondérées, des amendes très élevées seront prévues, et pour le vendeur, et pour l'acheteur ainsi que le contracteur, qui auront tous contribué à la détérioration irrationnelle du couvert forestier qui fait partie du patrimoine de toute la population du Québec au même titre que la protection du territoire agricole.

Je termine en soulignant le travail, toujours de plus en plus efficace, de toute l'équipe municipale et je vous souhaite à tous, une Année de Bonheur, de Santé et de Paix à l'intérieur de vos familles ainsi qu'à toute la communauté.

Jacques Dumas, maire

L'ÉCHO MUNICIPAL



PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD COMTE DE MONTMAGNY

A une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 04 décembre 1995, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Norbert Morin, Alphonse Marceau, Denis Blais et Joseph-Aimé Blais, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau, APPUYE par monsieur Norbert Morin, ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 06 novembre et du 13 novembre 1995 ayant été remise à chacun, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,

APPUYE par monsieur Norbert Morin,

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 06 novembre et celui du 13 novembre 1995 soient acceptés tels que déposés.

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,

APPUYE par monsieur Denis Blais,

ET RESOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

	CDEMM, 4 cartes souper de l'amitié	220.00
	Ecole Primaire La Francolière, contribution brigade 95-96	350.00
	Hydro-Québec, éclairage public d'octobre	513.43
	Québec-Téléphone, service et interurbains bureau	390.49
	Québec-Téléphone, service et interurbains garage	101.92
	Hydro-Québec, électricité Poste incendie	77.76
		380.48
	Hydro-Québec, électricité Garage municipal	49.94
	Hydro-Québec, électricité Enseigne 4-Chemins	18.29
	Société Canadienne Postes, envoi journal Echo (extérieur)	44.93
	Société Canadienne Postes, envoi journal Echo (local)	600.66
	Assurance Vie Desjardins, assurance collective decembre	000.00
	Ministre Revenu Québec, remise de novembre	
	RRQ 711.26, Impôt 1,960.03, RAMQ 801.04 3	,472.33
	Ministre Revenu National, remise de novembre	
		,934.16
Ė		871.13
		,105.20
	Régie Intermunicipale Anse-à-Gilles, enfouissement	
	vidanges en novembre	871.13
	Roger Blais, chloration novembre	125.00
	Québectel Mobilité, service cellulaire pompiers	14.76
	Bureautique Côte Sud,	
	Cartes de temps 37.17	
	Ruban imprimante 53.43	90.60
	Ferme Horticole Lajoie, consultation et plan	20.00
	d'aménagement enseigne chez Ultramar	213.10
	a different diff	



Consultique Groupe Conseil, 10e facturation conversion	
réseau éclairage public	769.20
Laboratoire de l'Environnement, analyse échantillons	
d'eau .	83.07
Martin Mercier, aménagement berges Rivière du Sud	3,230.62
Atelier Menuiserie Albert Proulx, 2 portes en pin	1 000 60
massif, 1 fenêtre, 2 moustiquaires Jean-Yves Lamonde, 100 balises à .30	1,092.69
	30.00
Les Entreprises C. Mercier, installation prises réchauffe-moteurs Pav. Bédard	1,276.29
Scaphandre Autonome, 2 plein d'air	36.46
Breton Métal, fer passerelle	505.34
Advance Construction Equipment limited, pièces pelle	303.34
rétrocaveuse	64.22
Réal Huot inc., matériel aqueduc	68.37
Philias Blais & Fils enr.	
Gravier brut 578.04	
Voyages camion (Barrage) 784.01	
Fossé + Montée les Prairies 300.84	
Borne-fontaine sèche (gravier	
+ bélier mécanique 448.98	2,111.87
Dépanneur Ultra, essence	
Diverses machinerie 90.69	
Tracteur tondeuse 58.02	
Camion Inter 1,552.74	
Camion incendie 154.23 Balai de rue 93.21	1 040 00
Balai de rue 93.21 Soc. Assurance Automobile Québec, immatriculation	1,948.89
souffleur	206 00
Langlois & Frère enr., pièces scie mécanique, fusibles	286.00 45.07
Gaston Garant, remb. frais déplacement 570 km x .24	136.80
Général Hydraulique TT (80) inc, tuyau d'acier niveleuse	58.46
Jean-Luc Garant, location fendeuse à bois	35.00
Frédéric Jean, remb. facture pièce incendie	12.31
Pétrole Montmagny,	Maria T.
1381.2 litres huile chauffage M. Paroisse 328.96	
Huile hydraulique 457.63	
742 litres huile chauffage Poste incendie 176.73	
5219.10 litres huile diésel 2,414.66	3,377.98
	70,,,,,
Unibéton, sable et sel, blocs de béton, gravier	2,115.85
Aréo-Feu ltée, 2 paires de bottes pour pompiers	240.45
Mécano Contrôle, réparation système chauffage Centre	
des Loisirs	2,943.46
Denis Roger Itée, lame de charrue et niveleuse	2,370.27
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers Poste chloration 151.86	
Camion incendie 2.95 Maison Paroisse 7.70	
Barrage 63.45	
Clôture à neige 661.53	
Voirie 287.51	
Garage 98.98	1,273.98
Comité d'embellissement, remb. achat sapin de Noël	15.00
Martin Simard Transport, 1 voyage de neige	24.72
Marché Morigeau, essence camion incendie	12.00
Commission Scolaire Côte-du-Sud, cours sur les	
matières dangereuses	260.00
Les Commerçants de la Chaudière inc., transport	
Dicom Plandary Owner to the state of the sta	7.39
Blondeau Oxygène, location cylindre et pièce	214.73
U.A.P. inc.	
Lumière niveleuse 114.22 Lave vitre et alcool bois 30.37	
Pièce camion incendie 148.01 Les Automobiles Chabot, pièce camion Ford F-250	292.60
Atelier de Pneus Montmagny, changer pneu niveleuse	15.35
Macpek, filtre à l'huile camion Mack	41.02
and the same of th	19.42



Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a en disponibilité dans son compte général les avoirs requis, pour payer les comptes ci-avant décrits.

POINTS LOCAUX

RAMASSAGE DE LA NEIGE

Le 13 novembre dernier, la Municipalité a passé un avis de motion stipulant qu'un règlement serait adopté pour décréter l'imposition d'une taxe de service spéciale pour le ramassage de la neige dans un secteur bien déterminé du village de la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud.

REGLEMENT NO 142-1995

Règlement décrétant l'imposition d'une taxe de service spéciale pour le ramassage de la neige dans un secteur bien déterminé du village de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud.

CONSIDERANT QUE le secteur village de la Municipalité est au prise avec un manque flagrant d'espace disponible pour recevoir la neige soufflée;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a procédé à un sondage pour connaître le nombre de propriétaires qui sont pour ou contre l'idée du ramassage de la neige dans le secteur village;

CONSIDERANT QU'après une analyse sérieuse des réponses reçues, le Conseil a noté une forte concentration des répondants en faveur du ramassage de la neige dans un secteur facilement identifiable;

CONSIDERANT QUE la Municipalité veut à titre expérimental, ramasser la neige dans un secteur bien défini, acquiescant ainsi à la demande de plusieurs contribuables;

CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du lundi 13 novembre 1995;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais, APPUYE par monsieur Norbert Morin, ET RESOLU QUE soit ordonné et décrété par règlement de ce Conseil portant le numéro 142-1995 ce qui suit:

TITRE

ARTICLE 1

Le présent règlement portera le titre de "Règlement décrétant l'imposition d'une taxe de service spéciale pour le ramassage de la neige dans un secteur bien déterminé du village de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud.

PREAMBULE

ARTICLE 2

Les allégations stipulées dans le préambule font parties intégrantes du présent règlement.



ARTICLE 3

Le présent règlement a pour but de décréter une taxe de service spéciale au montant fixe de vingt-cinq dollars (\$25.00) à chacun des propriétaires concernés par le ramassage de la neige dans ledit secteur.

DETERMINATION DU SECTEUR

ARTICLE 4

Le ramassage de la neige se fera à partir de la côte de la Maison de la Paroisse jusqu'à la première entrée de Garant inc. (côté ouest), et ce, des deux côtés de la rue. Une liste mentionnant les numéros civiques visés sera annexée au présent règlement.

MODALITE DE PAIEMENT

ARTICLE 5

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé sur chacun des comptes de taxes des propritéaires concernés une taxe spéciale appelée "Ramassage de la neige règlement No 142-1995" au montant de vingt-cinq dollars (\$25.00).

CONTREVENANT

ARTICLE 6

Chaque fois après que le ramassage de la neige dans ledit secteur aura été fait, il est strictement interdit de pousser ou de souffler de la neige sur le chemin public. Quiconque contrevient à cette interdiction se verra émettre une amende de cent dollars (\$100.00) plus les frais.

MODIFICATION

ARTICLE 7

Ce règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale de vingt-cinq dollars (\$25.00) pour le ramassage de la neige dans un secteur bien déterminé du village pourra être changé dans le futur par une simple résolution.

ENTREE EN VIGUEUR

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les modalités légales après sa publication.

GESTION DES PONTS

La gestion des ponts a été transférée aux municipalités en même temps que les routes sur lesquelles ils sont situés mais leur prise en charge a été fixée au 1er avril 1997.

Hors le ministre des Affaires municipales faisait part des principales modalités de mise en oeuvre de l'aide financière que le gouvernement entend mettre de l'avant à l'intention des instances municipales pour la réfection des ponts et autres ouvrages.

Pour faciliter la réflexion, le ministère des Transports a établi une liste préliminaire qui identifie l'ensemble des ponts qui se trouvent sur le territoire de la M.R.C. de Montmagny. Elle indique pour chaque pont et ouvrage si la responsabilité de gestion devrait incomber aux instances municipales ou au ministère des Transports, selon qu'ils se trouvent sur le réseau routier local ou supérieur et selon leur degré de complexité.



CONSIDERANT QUE la réfection des ponts et autres ouvrages ont été transférés aux municipalités en même temps que les routes sur lesquelles ils sont situés, mais leur prise en charge a été fixée au Îer avril 1997;

CONSIDERANT QUE le ministère des Transports a établi une liste préliminaire qui identifie l'ensemble des ponts et autres ouvrages qui se trouvent sur le territoire de la M.R.C. de Montmagny;

CONSIDERANT QUE cette liste indique pour chaque pont et ouvrage si la responsabilité de gestion devrait incomber aux instances municipales ou au ministère des Transports, selon qu'ils se trouvent sur le réseau routier local ou supérieur et selon leur degré de complexité.

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud dispose sur son territoire de trois ponts jugés complexes demeurant sous la responsabilité du ministère des Transports et de quatre ponts simples n'étant plus associés au Ministère;

CONSIDERANT QUE la gestion et la réfection de ces ponts simples doivent être prises en charge par le niveau régional ou soit par le niveau local;

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,

APPUYE par monsieur Denis Blais,

ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud décide de prendre sous sa responsabilité la gestion de quatre ponts sur son territoire. Trois sont avec des poutres en acier, enrobées de béton et enjambant respectivement la Rivière des Poitras à deux reprises et la Rivière Morigeau. L'autre pont a des poutres en béton armé et enjambe la Rivière Morigeau.

PROJET INSPECTEUR REGIONAL

La M.R.C. de Montmagny présente un projet, aux municipalités intéressées, d'engagement d'un inspecteur régional.

Sur ce document apparaît le nombre de jour(s)/semaine choisi par chacune des municipalités intéressées. Le mécanisme de fonctionnement fera l'objet d'une rencontre entre les gens concernés très prochainement.

AVIS DE MOTION

La Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a déjà dans le passé encouragé la construction résidentielle nouvelle en la subventionant. Hors, elle veut récidiver pour 1996.

II. EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,

APPUYE par monsieur Alphonse Marceau, ET RESOLU QU'un avis de motion est déposé à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure pour aider et promouvoir la construction résidentielle nouvelle en 1996 sur le territoire de la Municipalité.

REGLEMENT SUR LES RACCORDEMENTS

Le règlement No 138-1995 a été adopté le 03 avril 1995 dernier et décrétait les coûts pour un raccordement à un réseau d'aqueduc et à un réseau d'éqout sur le territoire de la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud.

L'article 2 du règlement dit: "Tout propriétaire qui désire se raccorder soit au réseau d'aqueduc ou au réseau d'égout ou les deux, devra en payer le prix coûtant, c'est-à-dire:



- L'excavation machinerie temps A)
- Le matériel de remplissage
- La compaction C)
- D) Les pièces pour le raccordement

Hors après discussion, la Municipalité décide d'apporter un changement à cette politique de prix coûtant.

L'article 5 du règlement 138-1995 dit: "Cette politique de prix coûtant maintenant en vigueur pour un raccordement soit au réseau d'aqueduc ou d'égout ou les deux pourra être changée dans le futur par une simple résolution.

CONSIDERANT QUE l'article 5 du règlement No 138-1995 permet que la politique du prix coûtant pour un raccordement soit au réseau d'aqueduc ou d'égout ou les deux soit changée par une simple résolution;

CONSIDERANT QUE la Municipalité entend se servir de cet article pour apporter une modification qui sera effective immédiatement;

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais, APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,

ET RESOLU QUE dorénavant il en coûtera à tout propriétaire mille dollars (\$1,000.00) pour se raccorder à un service et mille deux cents cinquante dollars (\$1,250.00) pour se raccorder aux

QUE les raccordements soient toujours effectués en dehors des périodes de gel (de mai à novembre).

QUE l'article 4, délimitant la responsabilité Municipalité et du propriétaire, demeure inchangé.

COMPTES DE DECEMBRE 1995

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau, APPUYE par monsieur Henri Boulet,

ET RESOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes du mois de décembre 1995 avant la fermeture du bureau pour les vacances des Fêtes et à les soumettre lors de la séance régulière de janvier 1996.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais, APPUYE par monsieur Henri Boulet, ET RESOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine vers vingt et une heures et quarante minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire Yves Laflamme, sec.-trés.



PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD COMTE DE MONTMAGNY

A une séance spéciale des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 11 décembre 1995, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Alphonse Marceau, Denis Blais et Joseph-Aimé Blais, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance spéciale débute par la prière d'usage du Maire.

La présente séance des membres du Conseil municipal est tenue aux fins d'adopter le budget municipal du prochain exercice financier débutant le 01 janvier 1996 et se terminant le 31 décembre 1996 et dont les objectifs et les orientations ont été définis antérieurement.

ATTENDU QU'après étude et analyse des besoins financiers de chacun des services municipaux, des coûts engendrés et de la répartition fiscale qui en découle;

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet, APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,

ET RESOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accepte le budget suivant pour l'exercice financier débutant le 01 janvier 1996 et se terminant le 31 décembre 1996 pour les fins administratives des divers services aux contribuables et l'établissement des taux des taxes foncièree générales, spéciales ainsi que les compensations reliées aux services municipaux qui génèrent l'ensemble des coûts de la gestion municipale.





280, chemin des Poirier, C.P. 91 Montmagny, (Québec) - G5V 3S3



BUDGET 1996

	BUDGET 1995	BUDGET 1996	ECART
REVENUS			
Taxe foncière générale à 0.76 Taxe foncière protection incendie 0.06 Voirie municipale 0.205 Taxe Police 0.105 Compensation service aqueduc Compensation service égout Compensation service enlèvement vidanges Compensation éclairage public Aménagement ponceau Aménagement berges Rivière du Sud Ramassage neige Compensation réseau scolaire Compensation réseau télécommunication Compensation taxes chemin de fer Services rendus aux organismes Maison Paroisse, loyers Pavillon PL. Bédard, loyers Location équipement divers Location équipement bureau Raccordement au réseau d'aqueduc Photocopies, fax Vente de matériel Permis municipaux Droit de mutation Intérêts sur arrérage de taxes Intérêts sur placement Vente terrains résidentiels Journal L'écho (remb. frais poste) Autres divers Appropriation de surplus Contrat déneigement Route 228 Chemins municipaux Compensation voirie	423 400 43 000 112 500 57 000 92 800 13 000 33 200 10 400 	424 400 43 000 114 500 58 600 92 150 13 200 33 600 10 600 726 3 231 875 4 500 53 075 300 7 500 18 333 15 792 1 500 2 000 500 2 500 1 100 3 000 1 000 720 3 800 32 519 10 340 10 000 92 172	+ 1 000 + 2 000 + 1 600 - 650 + 200 + 400 + 200 + 726 + 3 231 + 875 - 2 813 + 60 - 1 000 - 1 982 + 328 - 500 + 2 000 - 150 0 + 100 0 + 120 0 + 120 0 + 120 13 2519 + 1 440 - 25 000 - 13 342 - 362
TOTAL DES REVENUS:	35 500 1 102 921\$	34 138 1 102 921\$	- 1 362 - 0-
DEPENSES	BUDGET 199	5 BUDGET 1996	5 ECART
ADMINISTRATION			
Législation - administration Cour municipale coût fixe Cour municipale coûts variables Frais de poste Téléphone et interurbains bureau Cotisation et abonnements Frais de congrès Frais de Formation Contribution journal l'Echo Pages supplémentaires journal l'Echo Service arpenteur Service juridique	76 287 - 2 400 3 600 1 200 925 50 4 000 2 000 5 000 7 000	83 868 940 500 2 500 4 800 2 400 850 50 4 000 - 6 000 6 000	+ 7 581 + 940 + 500 + 100 + 1 200 + 1 200 - 75 0 - 2 000 + 1 000 - 1 000



Vérification	2	800	3	000	+		200
Mutations		300		300			0
Mise à jour codes municipaux	'	450		400	-		50
Assurances feu, responsabilité	20	891	19	400	_	1	
Commission Santé, Sécurité au travail	5	000	5			-	0
Entretien du photocopieur	2	2 500	3		+		500
Contrat service informatique	2	2 400	2	200	-		200
Ameublement de bureau	3	000	2	000	-	1	000
Fourniture de bureau	3		7	800	-		600
Divers	5			000			0
Quote-part M.R.Cadministration	17	065	7		-		174
Rémunération officiers d'élection		_	2	400	+	2	400
Publicité, information		-		600	+		600
Fourniture de bureau pour élection				200	+		200
Quote-part M.R.Cévaluation	16	928	21	397	+	4	469
Total:	-10-	1054	755	7554			
Total:	187	196\$	192	496\$	+	5	300
SECURITE PUBLIQUE							
Service Sûreté du Québec	E ?	052	E C	E 4.C		2	F 0 2
Administration		953		546	+	3	593
Téléphone radio-communication		264 800		900	_	2	364
Frais de formation		200		000 200	:-:	3	800
Assurances	1	-		000		1	0
Immatriculation des camions		790	1	800	+	.1	$\frac{000}{10}$
Location équipement incendie	3		2	500			0
Outils de décarcération	3		3	500	_	2	000
Entretien équipements et véhicules	7		6	000			000
Entretien Poste incendie		000		000		_	0
Borne-fontaine		200		000	+		800
Essence & diésel	1	200		000	_		200
Huile chauffage Poste incendie		200		000	_		200
Matériel divers	35	500		000	_		500
Vêtements, chaussures et accessoires		500		600	+		100
Electricité Poste incendie	_	400	_	500			100
Divers		400		200	-		200
Wife Committee C			100				15-13
Total:	93	907\$	90	246\$	-	3	661
TRANSPORT (VOIRIE)							
Administration	6.5	684	70	550		16	066
					+_	. 0	866
Serv. scientifique et génie	1	000	5	000		1	200
Immatriculation des véhicules			4	100			200
Fauchage des chemins Location machinerie		$\begin{array}{c} 100 \\ 800 \end{array}$	4	000 600	+	3	900
Signalisation		700	1	000	+		300
Entretien chemins, rues, ponceaux	-	2 000	2	000			0
Entretien réparation machinerie		100	14	500		1	600
Trottoirs	1		1	500		1	0
Lignage de rues	4		1	500	_	3	098
Débrousailleuse	7	200	_	-	_		200
Gravier, sable, asphalte, ciment	12	200	15		+	3	000
Essence machinerie	- 2		2	500	i	,	200
Pièces et accessoires	2		2	500			0
Egout de surface		000	I III	_	_	1	000
Divers		000		200	-		800
m = h = 1 -	4-4-7	1007	188	0505	-		760
Total:	114	182\$	129	950\$	+ :	12	768



	BUDGET	1995	BUDGET	1996	EC	ART	
TRANSPORT (DENEIGEMENT)							
Administration Téléphone et interurbains Enregistrement des véhicules Entretien, réparation des véhicules Entretien du Garage Sable et sel Essence diésel Buile à chauffage Bois de chauffage Pièces et accessoires Electricité Garage Réclamation pour dommages Contrat déneigement rue du Rocher Divers	3 0 23 0 8 9 0 15 0 1 4 4 1 5 1 0	440 000 000 000 000 000 600 400	1 5 35 9 15	500 200 000 600 800 000 500 200 200 600 000 800 500	+ 2	624 460 000 600 0 0 0 200 200 100 0 200	
Total:	116 3	316\$	134	900\$	+18	584	
Eclairage public Entretien réseau d'éclairage Entretien chemins municipaux	9 3 10 0 28 7	000		000	+ 2	380 000 710	
	48 (90\$	19	000\$	-29	090	1
Total TRANSPORT:	278 5	88\$	283	850\$	+ 5	262	
HYGIENE DU MILIEU							
Scientifique et génie Honoraires préposé chloration Analyses échantillons d'eau Entretien réseau aqueduc Poste de chloration Produit chimique (chlore) Pièces et accessoires (aqueduc) Electricité Poste chloration Entretien réseau égout Pièces et accessoires (égout) Contrat enlèvement vidanges Site d'enfouissement	4 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	500 800 800 200 000 -	1 1 5 7 2 1 1	000 000 500 800 000 200 000 000 300	+ :	210 3 000 200 5 000 0 0 1 200 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
Total:	64 !	510\$	59	710\$	-	800	j
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	BUDGET	1995	BUDGE	т 1996	E	CART	
Scientifique et génie Honoraires inspecteur municipal Mise à jour règlement d'urbanisme Quote-part M.R.Curbanisme Solide Entretien, chauffage élec. M. Paroisse Entretien, électricité Pav. Bédard Entretien annexe Maison Paroisse Entretien et équipement Atelier Enseigne Quatre-Chemins Comité d'embellissement	5 11 18 25 6	500 000 500 659 618 200 350 500 000 700	1 4 4 1 3 2	100 600 100 128 618 700 350 250 800 300 500	- + -1 -1 - -	0 600 400 2 469 4 000	0 0 9 0 0 0 0 0 0 0
Contribution déficit H.L.M.		600	100000	400	-	20	0
Total:	91	627\$	69	846\$	-2	1 78	1



LOISIRS ET CULTURE			
Livres imprimés Entretien Bibliothèque du Rocher Projet Bibliothèque Cotisation au C.R.S.B.P. Contribution Bibliothèque du Rocher Entretien Chalet (Club VTT) Divers Contribution Loisirs St-François	1 200 - 2 934 4 066 - 800 5 000 45 000	200 4 520 3 305 1 000 5 000 45 000	- 1 200 + 200 - 2 934 + 454 + 3 305 + 200 0
Total:	59 000\$	59 025\$	+ 25
AUTRES DEPENSES			
FRAIS DE FINANCEMENT			
Capital Prot. incendie règ. 81 Intérêts Prot. incendie règ. 81 Capital emprunt règlement 132-1994 Intérêts emprunt règlement 132-1994 Capital service aqueduc Intérêts service aqueduc Capital service Loisirs Intérêts service Loisirs Capital emprunt règlement 133-1994 Intérêts emprunt règlement 133-1994 Capital emprunt règ. 117 Intérêts emprunt règ. 117 Frais bancaire	3 120 796 4 000 5 000 51 000 12 852 5 418 687 5 000 6 000 26 000 44 820	3 120 530 9 447 3 732 14 000 8 033 - 13 000 1 016 28 000 42 414 24	0 - 266 + 5 447 - 1 268 -37 000 - 4 819 - 5 418 - 687 + 8 000 - 4 984 + 2 000 - 2 406 + 24
Total:	164 693\$	123 316\$	-41 377
	BUDGET 1995	BUDGET 1996	ECART
IMMOBILISATION A MEME LES REVENUS			
Chemins, rues, montées, terrains Service déneigement Voirie Aqueduc-égout Protection incendie Loisirs Administration (ameublement) Maison Paroisse (plan quinquennal)	120 000 4 000 20 000 9 000 8 000 - 2 400	130 000 4 000 25 000 25 000 9 000 12 000 7 000 12 432	+10 000 0 + 5 000 +16 000 + 1 000 +12 000 + 4 600 +12 432
Total:	163 400\$	224 432\$	+61 032
TOTAL DES DEPENSES:	1 102 921\$	1 102 921\$	-0-

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais, APPUYE par monsieur Alphonse Marceau, ET RESOLU QUE l'assemblée spéciale soit levée.

La séance se termine vers vingt heures et vingt minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire Yves Laflamme, sec.-trés.



PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD COMTE DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dûment ajournée à ce jour lundi le 11 décembre 1995, et tenue à la salle municipale au Centres des Loisirs, à vingt heures et trente minutes.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Alphonse Marceau, Denis Blais et Joseph-Aimé Blais, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau, APPUYE par Henri Boulet, ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

AVIS DE MOTION

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud pour l'exercice financier 1996 a été analysé et adopté le lundi l1 décembre 1995 dans le cadre d'une séance spéciale;

ATTENDU QUE les taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux prévus à ce budget doivent être imposés par règlement;

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais, APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,

ET RESOLU QU'un avis de motion soit donné à l'effet que lors d'une prochaine session du Conseil municipal, un règlement sera présenté décrétant les taux et l'imposition des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des divers services municipaux pour les fins du financement du budget prévu pour l'exercice financier 1996.

TAUX D'INTERET ARRERAGE DE TAXES

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet, APPUYE par monsieur Denis Blais, ET RESOLU QUE le taux chargé aux contribuables qui n'ont pas acquitté leurs comptes de taxes dans les délais prescrits sera de l'ordre de 12% pour l'année 1996.

RESOLUTION MODIFIANT LE REGLEMENT SUR LE RAMASSAGE DE LA NEIGE

La Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a adopté le règlement numéro 142-1995 concernant le ramassage de la neige dans un secteur bien déterminé du village, le 04 décembre dernier. Cela touchait 35 propriétaires et le coût était de \$25.00 pour la saison. Il y a 4 propriétaires additionnels sur le chemin St-François Ouest qui sont désireux de se faire offrir le service soit: madame Louisette Dumas, madame Louise Blais, monsieur Jacques Chabot et monsieur Steeve Bélanger.



CONSIDERANT QUE l'article 7 du règlement numéro 142-1995 stipule que ce dernier peut être changé par une simple résolution;

CONSIDERANT QUE les propriétaires additionnels désireux de se faire offrir le service de ramassage de la neige ont tous été rejoints;

CONSIDERANT QUE ces propriétaires additionnels ne disposent presque pas d'emplacement pour déposer la neige;

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,

APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais, ET RESOLU QUE l'article 4 qui détermine le secteur du règlement numéro 142-1995 demeure inchangé si ce n'est l'ajout des quatre propriétaires suivants:

1 -	Mme Louisette Dumas,	411,	Ch.	St-François	Ouest
2-	Mme Louise Blais	407,	"	II.	"
3 -	M. Jacques Chabot,	401,	"	"	"
4 -	M. Steeve Bélanger.	395.	"	"	"

Ces numéros civiques additionnels seront ajoutés à l'annexe déjà existante au règlement.

QUE le service de ramassage de la neige pour ces quatre propriétaires soit offert immédiatement par l'équipe du déneigement.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais, APPUYE par monsieur Henri Boulet, ET RESOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine vers vingt et une heures et trente minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire Yves Laflamme, sec.-trés.



Autoroute 20, Sortie 364 Berthier-sur-Mer / St-François Tél.: (418) **259-7704**

- RÉUNION DE GROUPE
- COMMANDE POUR APPORTER



HEURES D'OUVERTURE Dimanche au jeudi: 6.00 a.m. à 11.00 p.m. Vendredi et samedi: 6.00 a.m. à 2.00 a.m.



PRODUITS TUBULAIRES ROY INC.

52, boul. Morigeau St-François de Montmagny, QC GOR 2GO

> Tél.: (418) 259-2711 Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



Les Encans Bouletine.

DES MILLION\$ tous les vendredis





LES PETITES ANNONCES



Offre de service

Pour personnes âgées autonomes et retraitées, une belle qualité de vie à un prix raisonnable. Résidence de l'Orchidée, 11 Rte St-François

Berthier-sur-Mer Tél.: 259-7233

Vous avez des petites annonces à faire publier, rien de plus facile. Inscrire votre annonce dans cette espace et déposez celle-ci plus 2.00\$ au bureau municipal, dans la boîte identifiée au journal l'Écho (près de l'entrée).

COURS D'ALIMENTATION SANTÉ

Ce cours vous offre la possibilité d'acquérir des moyens afin de diminuer ou maintenir votre poids et ainsi vous sentir bien dans votre peau.

De plus, différentes recettes et trucs vous seront proposés, le tout dans une ambiance de détente.

Début des cours: 15 janvier 1996 à 18h30

POUR INSCRIPTION

Jocelyne Gosselin 248-6957 Nicole Gendron 259-2213



Pierre Martin

534, Ch. St-François O. St-François - GOR 3AO TÉL.: 259-7728

VOYAGER AVEC DES MÉDICAMENTS

- Si vous prenez l'avion, emportez vos médicaments dans votre bagage à main. Ne les mettez pas dans votre valise, car il arrive que les bagages se perdent et qu'ils soient exposés à des températures extrêmes.
- En voiture, ne gardez pas les médicaments dans le coffre à gants, car des températures extrêmes peuvent les détériorer. Conservezles dans un contenant isolé à l'abri de la lumière du soleil.
- Transportez vos médicamnets dans leur contenant étiqueté original.C'est aussi une bonne idée d'avoir une liste complète des médicaments que vous apportez.

À INCLURE SUR SA LISTE DE MÉDICAMENTS

- · mode d'emploi
- · nom générique de chaque médicament
- · marque de commerce de chaque médicament
- · concentration du médicament
- · nom du fabricant
- numéro de l'ordonnance et numéro de téléphone du pharmacien
 C'est important, car dans les pays étrangers, un médicament de même nom peut contenir des ingrédients différents!
- Si vous prenez un narcotique ou un médicament contrôlé, ou si vous devez vous donner des injections, demandez à votre médecin de vous faire une lettre précisant que vous devez prendre ce médicament. Cela vous évitera des problèmes, si on vous pose des questions à la douane.
- Plusieurs médicaments comme l'insuline ont des dates de péremption différentes selon la température à laquelle ils sont conservés. Demandez à votre pharmaclen s'il faut conserver vos médicaments d'une façon spéciale.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MÉDICAMENTS ENVOYAGE-CONSULTER SON PHARMACIEN.

Pierre Martin, pharmacien

0

U

R

LUNDI:

E

U

R

E

9h à midi

13h30 à 17h 19h à 21h

MAR.MER.JEU.:

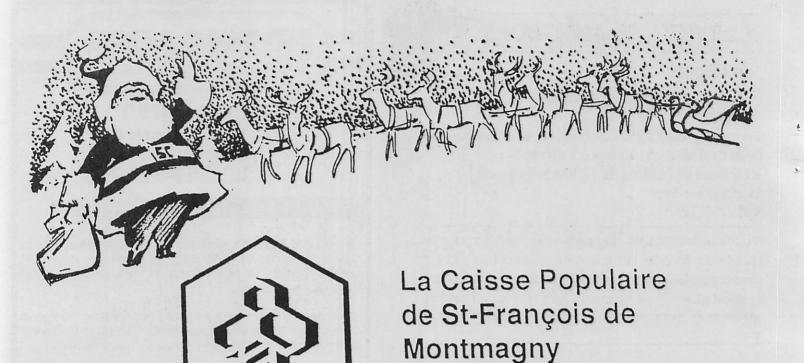
9h à midi 13h30 à 17h

VENDREDI: 9h à midi

13h30 à 17h

19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE



Siège social 526, chemin St-François Ouest Saint-François (Québec) GOR 3AO Téléphone: (418) 259-7786 Fax: (418) 259-7787 LÉON JALBERT DIRECTEUR La direction et le personnel de la Caisse Populaire souhaitent à tous ses membres de très Joyeuses Fêtes.

Desjardins l'incroyable force de la coopération